



## REPUBLIQUE DU SENEGAL

## UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

# MINISTÈRE DES FINANCES ET DU BUDGET

# BUDGET CITOYEN 2026



Sénégal 2050



# Table des matières

MOT DU MINISTRE .....	2
INTRODUCTION .....	3
I- RAPPEL DE QUELQUES GENERALITES.....	4
I - 1 Qu'appelle-t-on loi de finances ? .....	4
I - 2 Qu'est-ce que le budget de l'État ? .....	4
I - 3 Qu'est-ce qu'un budget-programme ? .....	6
II- PROCESSUS DE PREPARATION DU BUDGET .....	7
II - 1 La programmation budgétaire.....	7
II - 2 L'élaboration du projet de loi de finances.....	8
II - 3 Le vote du budget.....	8
III – PRESENTATION DU BUDGET 2026 .....	9
III - 1 Contexte de préparation du budget.....	9
III - 2 Grandes orientations.....	11
IV- BUDGET DE 2026 EN CHIFFRES .....	14
IV-1 Les recettes.....	14
IV-2 Les dépenses .....	17
V- ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES .....	19

## MOT DU MINISTRE



Pour un État, le budget détaille comment l'ensemble des fonds publics sont utilisés pour financer des dépenses publiques. Les fonds publics, que l'on appelle aussi recettes, proviennent en général des impôts et des taxes payés par les sénégalais et les étrangers, des dons, des prêts faits à l'État, etc. Les dépenses, quant à elles, sont, par exemple, le paiement des salaires, la construction des écoles ou des routes ou des hôpitaux, les bourses des étudiants, les bourses familiales, etc.

Le budget de l'État couvre une année civile c'est-à-dire douze (12) mois (janvier à décembre). Il a pour objectif principal « la satisfaction des besoins des populations ». C'est ce qui le rend déterminant et important pour le pays et pour les citoyens.

Mais pour un pays, les besoins peuvent être importants et très nombreux et ainsi ne pas pouvoir être satisfaits sur une seule année.

C'est la raison pour laquelle il faut faire des choix et définir des priorités quand on prépare le budget. Cette préparation

nécessite l'intervention de plusieurs acteurs dont le Président de la République, le Premier ministre, les honorables députés, les ministres et leurs collaborateurs.

Ces choix doivent se faire, selon la loi, sur la base d'une totale transparence, afin que chaque citoyen puisse avoir une information complète et sincère sur toutes les décisions prises, surtout que ce dernier joue un rôle important dans la mobilisation des recettes qui financent les dépenses publiques (par le paiement des taxes et des impôts par exemple). Il est aussi le premier impacté par les politiques publiques.

Ainsi, il devient évident de produire ce document, « budget citoyen », qui a pour ambition de rendre compréhensible, pour chaque citoyen, avec des mots simples le budget de l'État.

Pour cette année, je vous invite à vous l'approprier au maximum mais aussi à en faire une large diffusion pour une meilleure vulgarisation (pendant vos discussions, dans les écoles et universités, les centres commerciaux, les foires etc.).

**Cheikh DIBA**  
**Ministre des Finances et du Budget**

# INTRODUCTION



Le « budget citoyen » présente, en des termes simples, le processus budgétaire et le contenu du budget de l'État.

Il permet au lecteur de comprendre comment l'État prévoit de dépenser l'argent qu'il aura dans une année.

Ce dernier pourra ainsi, avec des connaissances claires, participer à tous les débats autour du budget et qui occupent l'espace public.

Le « budget citoyen » de 2026 mettra l'accent sur la politique que le Gouvernement a adoptée pour la mise en œuvre opérationnelle des orientations fixées dans l'Agenda national de Transformation « Sénégal 2050 » mais aussi sur les nouvelles recettes qui seront générées par le Plan de Redressement économique et social (PRES).

Il poursuit les objectifs suivants :

- i. aider le citoyen à s'approprier le budget de l'État ;
- ii. informer juste ; et

- iii. renforcer la confiance des populations et leur engagement citoyen.

Cette édition 2026 s'articule autour des points ci-après :

- rappel de quelques généralités sur le budget ;
- processus de préparation du budget ;
- présentation du budget de 2026 :
  - contexte et hypothèses ;
  - grandes orientations ;
- budget de 2026 en chiffres ;
- accompagnement des collectivités territoriales.

**Massamba DIENG**  
Directeur général du Budget

## I- RAPPEL DE QUELQUES GENERALITES

### I - 1 Qu'appelle-t-on loi de finances ?

La loi de finances est le document officiel qui montre d'où viendra l'argent de l'État et comment il sera dépensé pendant l'année.

Le Gouvernement (les ministères) la prépare et l'Assemblée nationale (les députés) la vote.

Il existe trois types de loi de finances :

- **la Loi de Finances initiale (LFI)** : c'est le budget initial d'une année (1<sup>er</sup> janvier – 31 décembre) qui indique combien d'argent l'État pense gagner et comment il va l'utiliser ;
- **la Loi de Finances rectificative (LFR)** : permet, en cours d'année, d'ajuster le budget initial si les prévisions changent (par exemple par une baisse ou une augmentation de l'argent attendu ou encore pour prendre en charge de nouvelles dépenses urgentes) ;
- **la Loi de Règlement (LR)** : elle est faite à la fin de l'année pour vérifier et rendre compte de ce qui a été encaissé et dépensé par rapport à ce qui était prévu dans la LFI et/ou la LFR.

### I - 2 Qu'est-ce que le budget de l'État ?

Le budget de l'État est le détail chiffré de la loi de finance initiale ou rectificative qui montre **les recettes** (l'argent que l'État compte recevoir) et **les dépenses** (comment l'argent que l'État va effectivement recevoir va être utilisé) sur une période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

**Les principales recettes de l'État :**

- les impôts payés par les salariés, les commerçants, les entreprises, etc. ;
- les taxes sur la valeur ajoutée (TVA) sur les produits de consommation, le tabac, l'alcool, les assurances, les opérations bancaires ;
- les droits de douane sur les produits importés ;
- les amendes, les contraventions, les dividendes ;
- les emprunts faits par l'État et les dons reçus des partenaires ou des pays.

## Les principales dépenses de l'État :

- la construction d'écoles, de routes, de marchés, d'hôpitaux, de ponts, d'aéroports, de casernes militaires, de postes de police, etc. ;
- le soutien aux agriculteurs (par exemple les subventions sur le prix de l'arachide, des engrains et des semences) ;
- le paiement des salaires et des cotisations sociales des agents de l'État ;
- le financement des bourses des étudiants et des bourses de sécurité familiale ;
- l'appui financier aux collectivités territoriales (communes, départements et villes) pour les aider à mieux faire face à leurs besoins ;
- la subvention sur les prix de l'électricité, du riz, du sucre, du gaz, du pain, des hydrocarbures, etc. ;
- le soutien aux entreprises publiques et parapubliques (comme la Poste) ;
- le paiement des contributions aux organisations internationales c'est-à-dire la participation financière du Sénégal au fonctionnement de certaines organisations dont il est membre comme l'OHADA, la Cour pénale internationale (CPI), etc. ;
- le remboursement des dettes de l'État.

## Quelques notions importantes du budget :

- **Déficit budgétaire** : quand l'État prévoit de dépenser plus d'argent qu'il ne prévoit d'en collecter.
- **Dette publique** : l'argent que l'État emprunte pour combler ce déficit budgétaire.
- **Dépenses fiscales** : ce sont les réductions ou renonciations d'impôts que l'État accorde à certaines entreprises ou personnes physiques (par exemple, aux jeunes entrepreneurs) pour encourager les investissements et soutenir des secteurs spécifiques. Cela aide l'économie, mais fait perdre des recettes à l'État.
- **Taux de croissance** : permet de mesurer si l'économie d'un pays progresse ou recule d'une année à une autre. Si le taux de croissance est positif, cela veut dire que l'économie a augmenté ou progressé (le pays a produit plus que l'année dernière). Par contre, s'il est négatif, cela veut dire que l'économie a ralenti ou régressé (le pays a produit moins).
- **Inflation** : c'est quand les prix des produits et services augmentent de manière générale et continue dans le pays, ce qui fait qu'avec la même somme d'argent, on peut acheter moins de choses d'une

période à une autre ; autrement dit le panier de la ménagère Fatou et la poche du « goorgoorlou » Moussa sont affectés.

- **Produit intérieur brut** : c'est la valeur de tout ce qui est produit en une année dans le pays (nourriture, services, usines, commerces, etc.).
- **Déflateur du PIB** : c'est un outil qui permet de mesurer l'inflation à l'échelle de toute l'économie afin de distinguer la croissance réelle de la simple hausse des prix.
- **Taux de pression fiscale** : c'est le poids de l'impôt dans l'économie du pays ; il mesure combien les citoyens et les entreprises paient en impôt par rapport à la richesse produite.
- **Prêt concessionnel** : c'est un prêt à un taux plus bas que le taux normal, qu'on peut commencer à payer quarante (40) ans après la date du prêt : on retrouve souvent ces prêts auprès des institutions financières internationales et régionales comme la Banque mondiale (BM), le Fonds monétaire international (FMI), la Banque africaine de Développement (BAD), etc.
- **Marché financier** : c'est l'endroit où l'on emprunte et prête de l'argent à grande échelle. Mais attention, ce n'est pas un marché comme « Sandaga » ou « Ocass » ici, on n'achète pas du poisson ou du riz, on achète et on vend de l'argent, des actions, des obligations ou des titres. C'est un espace souvent virtuel, c'est-à-dire informatisé où les entreprises et les États viennent emprunter de l'argent et les investisseurs (banques, sociétés, particuliers) viennent placer leur argent pour gagner des intérêts ou des bénéfices.

## I – 3 Qu'est-ce qu'un budget-programme ?

Le budget-programme est une nouvelle manière de gérer l'argent public. L'idée, c'est de lier les dépenses à des résultats. Chaque ministère reçoit, pour une année, un budget pour atteindre des objectifs précis et doit rendre compte, à la fin de l'année, de ce qu'il a fait avec cet argent (ce sont les résultats obtenus).

Par exemple, le ministère de l'Agriculture doit expliquer comment il a utilisé son budget pour augmenter « la production de riz ou de mil » qui peut être considérée comme un résultat à atteindre. Pour cela, il doit définir un « programme budgétaire » dans lequel il va expliquer toutes les actions qu'il compte mettre en œuvre pour atteindre ce résultat. Chaque action doit être décomposée en activités. Chaque programme budgétaire a son responsable, souvent un directeur au sein du ministère. Il prépare un Projet annuel de Performance (PAP), où il indique ce qu'il veut accomplir (les activités qu'il compte réaliser dans l'année), combien il compte dépenser pour chaque activité et les résultats attendus après

la réalisation de chaque activité. Tous les PAP de l'ensemble des ministères sont déposés à l'Assemblée nationale en même temps que le budget de l'État pour permettre aux députés de comprendre ce que chaque ministre veut réaliser.

Le budget-programme rend donc la gestion publique plus claire, plus efficace et plus responsable, pour le Parlement, les citoyens et l'Administration publique (les ministères et les institutions) car il renforce l'obligation de rendre compte.

## II- PROCESSUS DE PREPARATION DU BUDGET

La préparation du budget de l'État est un processus coordonné par le Ministère des Finances et du Budget, avec la participation de tous les autres ministères et des institutions (Assemblée nationale, Cour des comptes, Présidence de la République, ...). Elle se fait selon les grandes étapes suivantes :

### II - 1 La programmation budgétaire

C'est la phase de préparation et de planification qui comprend les activités suivantes :

**Conférences de performance** : on examine les résultats du dernier budget pour voir ce qui a marché ou non afin d'améliorer le budget de l'année suivante ; les résultats obtenus sont analysés sur la base de l'argent effectivement dépensé et des activités réalisées ;

**Cadrage du budget** : globalement, il s'agit, d'abord, de présenter les besoins financiers ou les prévisions de dépenses de chaque ministère ainsi que les résultats à atteindre pour les trois prochaines années ; ensuite, sur cette base, d'évaluer combien d'argent l'État espère réellement collecter sur la même période pour la couverture de ces prévisions de dépenses ;

**Débat d'Orientation budgétaire (DOB)** : le Gouvernement présente à l'Assemblée nationale un document appelé « Document de Programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) » qui présente, entre autres, les perspectives triennales des politiques publiques sur les trois prochaines années, notamment les prévisions de dépenses et de recettes.

## II – 2 L’élaboration du projet de loi de finances

À cette étape, le Ministère des Finances et du Budget, en se basant sur les conclusions de l’étape précédente, indique à chaque ministère le montant qu’il aura à utiliser pour l’année suivante (on parle d’enveloppe budgétaire indicative).

Ensuite des conférences budgétaires sont organisées entre chaque ministère et le ministère en charge des finances pour discuter des priorités, s’accorder sur les besoins réels et ajuster les montants de l’enveloppe indicative, si nécessaire.

Si, pour un ministère, certaines dépenses sont urgentes et/ou importantes, mais ne sont pas prévues dans l’enveloppe, le Premier ministre et/ou le Ministre des Finances et du Budget peut décider d’accorder de l’argent supplémentaire.

Au terme de ces séances de conférences et d’arbitrage, le projet de budget final est présenté en Conseil des ministres pour sa validation avant d’être envoyé à l’Assemblée nationale.

C’est la fin de la phase administrative qui est constituée de ces deux étapes.

## II – 3 Le vote du budget

Quand le projet arrive à l’Assemblée nationale, il est d’abord examiné par la commission des finances et du contrôle budgétaire et d’autres commissions spécialisées (exemple décentralisation, justice, etc.) en présence des ministres qui viennent défendre leurs orientations.

Ensuite, débute l’étape des séances plénières où tous les députés se réunissent pour discuter du budget.

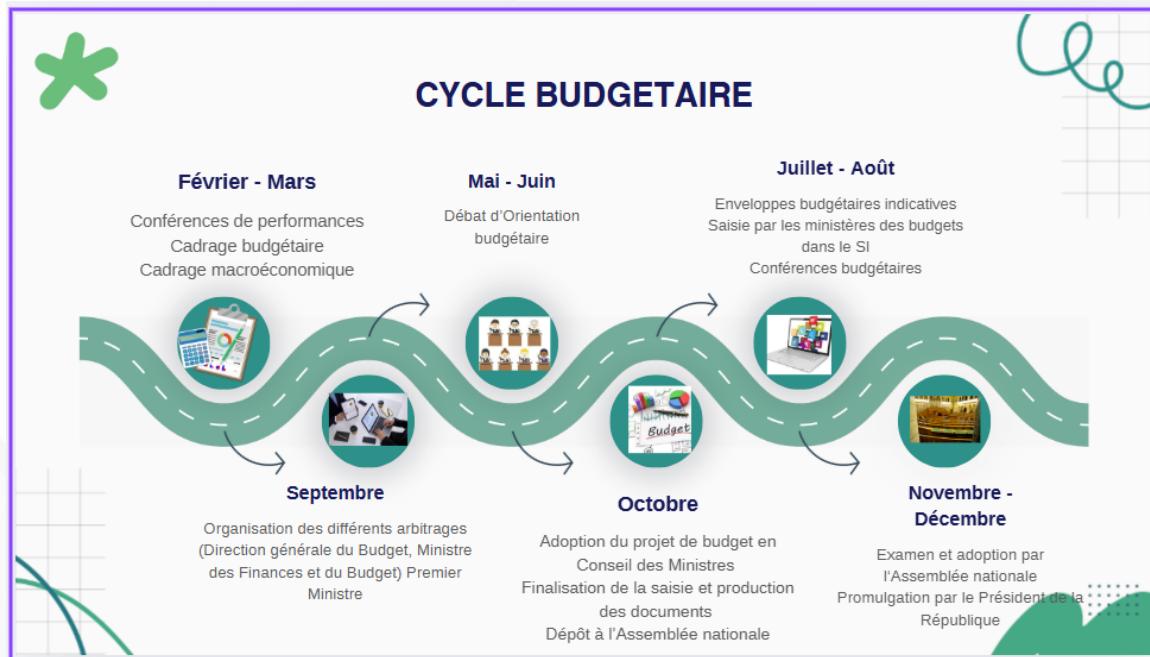
Si la majorité des députés est d’accord, à la suite des débats, sur les orientations d’un ministère, son budget est accepté.

Une fois tous les budgets des ministères acceptés, les députés votent la loi de finances.

C’est la fin de la phase parlementaire.

Ensuite, le Président de la République signe le texte et le fait publier au Journal officiel. C’est ce qu’on appelle la promulgation.

Le Gouvernement peut alors commencer à exécuter le budget dès le début de l'année.



### III – PRESENTATION DU BUDGET 2026

#### III – 1 Contexte de préparation du budget

##### Au plan international

La situation mondiale est surtout marquée par une « guerre commerciale généralisée » et la montée des tensions géopolitiques qui fragilisent la résilience budgétaire de nombreux États.

L'investissement reste perturbé, la productivité faible et le potentiel de croissance diminue dans plusieurs secteurs économiques.

Pour les économies en développement, le fardeau de la dette, les conditions de financement de plus en plus difficiles avec des taux élevés et l'environnement externe moins favorable pèsent fortement sur les choix qui ont guidé la préparation du budget.

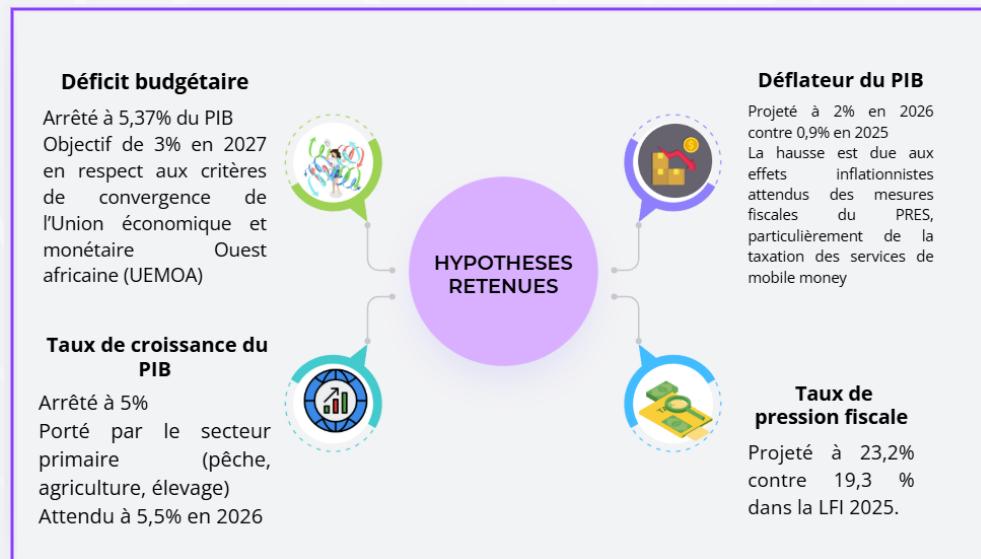
## Au plan national

Le budget de l'année 2026 est préparé dans un environnement où la situation économique est tendue sur le plan national surtout avec la publication du rapport de la Cour des Comptes sur les finances publiques, mais aussi avec une réelle volonté du Gouvernement de poursuivre les efforts de rationalisation des dépenses publiques, de faire face aux défis liés à l'assainissement des finances publiques et de mieux maîtriser le déficit budgétaire et la dette de l'État.

Le projet de loi de finances initiale pour l'année 2026 s'inscrit ainsi dans la volonté politique d'asseoir un État résolument orienté vers l'édification d'un « Sénégal souverain, juste et prospère ». Il est articulé autour de l'Agenda national de Transformation (ANT) Vision « Sénégal 2050 » qui définit le cadre stratégique et les moyens de mise en œuvre, en privilégiant la valorisation des ressources et des potentialités locales à travers les pôles de développement territoriaux pour une meilleure viabilité et compétitivité des terroirs.

Cette dynamique nationale et inclusive repose sur les valeurs cardinales articulées autour du « JUB, JUBAL, JUBANTI ».

Compte tenu de ces contextes (national et international), les hypothèses suivantes ont été retenues par le Gouvernement pour élaborer le budget de 2026 :



### III – 2 Grandes orientations

Le projet de loi de finances initiale pour l'année 2026 s'inscrit dans les grandes orientations stratégiques définies par le Gouvernement à travers l'Agenda national de Transformation. Il est en droite ligne avec la Stratégie d'Urgence de la Phase de Redressement économique. Pour assurer la transformation systémique à l'horizon 2050, les politiques publiques seront articulées autour des cinq objectifs suivants:



Ces orientations seront traduites au plan budgétaire et au niveau des politiques sectorielles.

#### **Orientations budgétaires**

Pour atteindre les objectifs fixés dans le projet de loi de finances initiale 2026, de nouvelles orientations budgétaires sont retenues afin de permettre la restauration de la crédibilité et de la viabilité des finances publiques. Il s'agit des mesures suivantes :

- une politique d'assainissement des finances publiques** : elle se poursuivra pour ramener progressivement le déficit budgétaire à 3% en 2027 conformément au Pacte de Convergence et de stabilité budgétaire de l'UEMOA ;

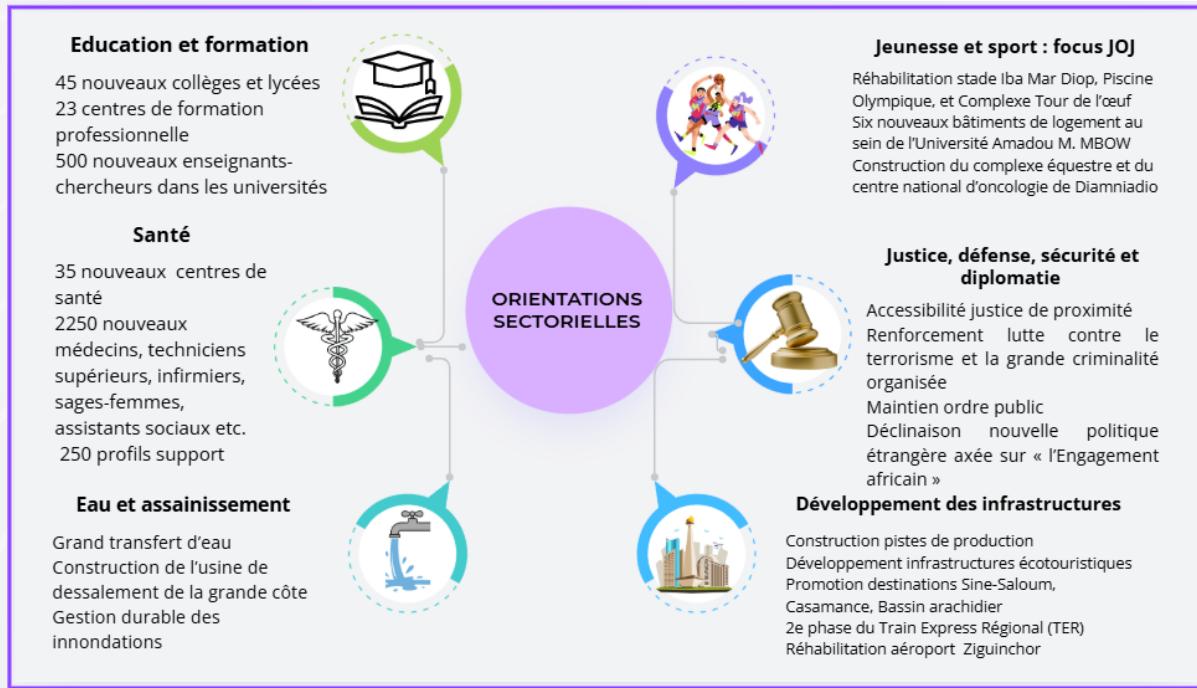
- **une meilleure maîtrise de la masse salariale** : elle demeure une priorité du Gouvernement et exige une gestion rigoureuse des effectifs des agents de l'État ;
- **un endettement choisi, prudent et avantageux** : l'ambition du Gouvernement est de réduire considérablement le poids de la dette publique, actuellement supérieur à 119% du PIB, en le ramenant, à moyen terme, à la norme communautaire de 70%, à travers une stratégie d'endettement prudente, une sécurisation des engagements conditionnels et un recours aux instruments de financements adaptés ;
- **une politique fiscale innovante et efficace** : le développement économique et social doit être soutenu par l'exploration de nouvelles niches fiscales à grandes capacités contributives comme, dans le cadre du Plan de Redressement économique et social (PRES), le relèvement du taux des taxes sur les jeux de hasard, la cigarette, l'alcool et les nouvelles taxes sur les services de paiement en ligne ou en espèce, etc. ;
- **la transparence, la crédibilité et la sincérité budgétaires** : elle implique une meilleure traçabilité des dépenses inscrites dans le budget de l'État. Ainsi, dans le projet de loi de finances initiale 2026, pour tous les services non personnalisés de l'État, ne bénéficiant pas de la personnalité juridique et ne disposant pas d'un Agent comptable (donc les services qui ne sont pas des agences, des structures autonomes, des sociétés), les crédits qui leur sont alloués sont inscrits dans des lignes budgétaires qui permettent de retracer facilement la destination (par exemple paiement de salaires, achat de fournitures de bureau, achat de carburant, etc.). Ce reclassement est conforme aux dispositions du décret n°2022-1576 du 1er septembre 2022 portant nomenclature budgétaire de l'État, modifié par le décret n°2025-89 du 14 janvier 2025 ;
- **une amélioration du cadre de gouvernance financière** : la reddition des comptes est systématisée avec la mise en œuvre de mécanismes de transparence et de suivi qui tourneront autour de la publication régulière des rapports trimestriels d'exécution budgétaire (RTEB), des bulletins statistiques, des rapports annuels de performance (RAP) et des comptes administratifs des ordonnateurs (CAO), etc.

## Orientations sectorielles

Toujours dans le but de l'atteinte des objectifs fixés dans le projet de loi de finances initiale 2026, les nouvelles orientations sectorielles suivantes sont retenues :

- **Education et formation professionnelle**: il s'agira, entre autres, de renforcer la qualité et la gouvernance du système éducatif par la construction de nouveaux collèges et lycées dans tous les départements du Sénégal afin de favoriser l'inclusion scolaire et éducative, de démarrer le programme de construction de 23 centres de formation professionnelle sur l'étendue du territoire et le recrutement de cinq-cents (500) nouveaux enseignants-chercheurs dans les universités.
- **Santé**: il est prévu le démarrage du programme de construction et d'équipement de trente-cinq (35) centres de santé sur toute l'étendue du territoire national ainsi que le recrutement de deux mille deux cent cinquante (2250) profils techniques (médecins, techniciens supérieurs, infirmiers, sage-femmes, assistants sociaux etc.) et de deux cent cinquante (250) profils support afin de renforcer le capital humain.
- **Eau et assainissement**: les efforts seront poursuivis pour atteindre l'accès universel des populations à l'eau et à l'assainissement avec principalement le démarrage du projet « Grand transfert d'eau » et celui relatif à la construction de l'usine de dessalement de la grande côte.
- **Jeunesse et sport**: le budget 2026 permettra de prendre en charge les grandes préoccupations de l'organisation des prochains jeux olympiques de la jeunesse avec la réhabilitation des infrastructures sportives (Stade Iba Mar Diop, Piscine Olympique, et Complexe Tour de l'œuf), la construction de six bâtiments au sein de l'Université Amadou Moctar MBOW afin de garantir aux athlètes et à leurs staffs des logements conformes aux normes du Comité international olympique (CIO), la construction du complexe équestre, piloté par la Gendarmerie nationale et la construction du centre national d'oncologie de Diamniadio.
- **Justice, défense, sécurité et diplomatie**: l'accent sera mis sur la reconstitution d'une société fondée sur l'équité et la justice sociale, protégée des menaces externes et accordant une place importante et particulière à l'intégration africaine. La fourniture de services de qualité dans les services juridictionnels, l'accessibilité de la justice de proximité, le renforcement de la lutte contre le terrorisme et la grande criminalité organisée, le maintien de l'ordre public et la déclinaison de la nouvelle politique étrangère axée sur « l'Engagement africain » seront les priorités du budget 2026.
- **Développement des infrastructures**: le budget 2026 permettra le renforcement de la connectivité et le désenclavement des zones rurales grâce notamment à la construction des pistes de production, à la réhabilitation de l'aéroport de Ziguinchor et à l'achèvement de la deuxième phase du Train Express Régional (TER) mais aussi le développement d'infrastructures écotouristiques

et la promotion de destinations émergentes (Sine-Saloum, Casamance, Bassin arachidier), couplés à la modernisation de l'artisanat et à la valorisation des produits locaux.



## IV- BUDGET DE 2026 EN CHIFFRES

*Idrissa*: ma chère, comment ça va ? J'aimerai bien comprendre tous ces chiffres énoncés dans le budget 2026.

*Marie*: pas de souci mon ami, tu sais, le budget, principalement, c'est des recettes et des dépenses. Commençons d'abord par les recettes.

### IV-1 Les recettes

*Idrissa*: c'est quoi les recettes de l'État ?

*Marie*: les recettes de l'État représentent le montant total d'argent que le Gouvernement prévoit de recevoir, à partir de son territoire ou de l'extérieur, pour la réalisation de ses activités.

*Idrissa*: quel est le montant des recettes de 2026 ?

*Marie*: pour 2026, l'État du Sénégal espère récolter **6 188,8 milliards FCFA** en recettes. Comparé à l'année 2025 pour laquelle les recettes s'élevaient à **5 014,3 milliards FCFA**, il y a une **hausse** de **1 174,5 milliards FCFA**.

*Idrissa*: et pourquoi cette hausse des recettes de l'État ?

*Marie*: il faut noter, mon cher Idrissa, que pour l'essentiel, l'argent collecté en 2026 va augmenter grâce, notamment, aux recettes fiscales et non fiscales issues du Plan de Redressement économique et social (PRES) pour 762,6 milliards FCFA et les impôts et taxes collectés à partir des marchés financés sur ressources extérieures pour 269 milliards FCFA.

*Idrissa*: c'est quoi la composition des recettes de l'État ?

*Marie*: les recettes de l'État sont composées de :

- recettes internes : **5 740,7 milliards FCFA** ;
- recettes externes : **191,5 milliards FCFA** ;
- recettes des comptes spéciaux du Trésor : **256,7 milliards FCFA**.

*Idrissa*: mais ma chère d'où vient tout cet argent qu'on annonce ?

*Marie*: cet argent provient de deux principales sources : à l'intérieur du pays (recettes internes) et à l'extérieur du pays (recettes externes) :

- **les recettes internes** constituent l'argent que le Gouvernement reçoit à travers les recettes fiscales c'est-à-dire les impôts, taxes et droits payés par les sénégalais et les recettes non fiscales, c'est-à-dire les frais payés pour l'obtention de certains papiers administratifs comme le casier judiciaire, les amendes, les taxes forestières, les revenus du domaine (redevances domaniales, arraisionnements de bateau, redevances télécommunication), etc. ;
- **les recettes externes** sont les sommes d'argent que le Gouvernement reçoit de l'extérieur du pays, généralement à travers les partenaires au développement sous la forme de dons, emprunts ou appuis budgétaires.

*Idrissa*: et les recettes des comptes spéciaux du trésor, cela veut dire quoi ?

*Marie*: ce sont des recettes qui proviennent d'opérations spéciales. Par exemple le « fonds national de retraite » est un compte spécial, ses recettes proviennent des cotisations des agents de l'État qui ne sont pas encore à la retraite ; à ce titre il est un « compte d'affectation spéciale ». Un autre exemple le « fonds de lutte contre les incendies », ses recettes proviennent des cotisations que les communes versent conformément au code des collectivités territoriales. Un troisième exemple est le « compte de commerce de la police » qui est alimenté par l'argent que la police gagne en vendant des services à des organismes ou des personnes privées par exemple. Donc tu retiendras que ce sont des

recettes générées par des événements spécifiques, logées dans des comptes précis et destinées aussi à financer des dépenses spécifiques (comme par exemple, pour le cas du fonds national de retraite, le paiement des pensions des retraités).

*Le tableau ci-dessous retrace les principales catégories de recettes*

RECETTES			
LIBELLES	LFI 2025	LFI 2026	Ecart ressources
<b>1. RECETTES BUDGET GENERAL</b>			
Recettes fiscales	4 359,6	5 384,8	1 025,2
<i>dont Recettes fiscales issues du PRES</i>		703,6	703,6
<i>dont Recettes fiscales issues des financements extérieurs</i>		269,0	269,0
Recettes non fiscales et autres recettes	190,0	355,9	165,9
<i>dont Recettes non fiscales issues du PRES</i>		59,0	59,0
<b>Total recettes internes</b>	<b>4 549,6</b>	<b>5 740,7</b>	<b>1 191,1</b>
Tirages sur Dons en capital (projet)	200,0	145,2	-54,8
Dons budgétaires	45,0	46,3	1,3
<b>Total recettes externes</b>	<b>245,0</b>	<b>191,5</b>	<b>-53,5</b>
<b>TOTAL RECETTES BUDGET GENERAL</b>	<b>4 794,6</b>	<b>5 932,2</b>	<b>1 137,6</b>
<b>2. RECETTES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR</b>			
Comptes d'affectation spéciale	193,3	237,981	44,7
<i>dont Fonds intergénérationnel</i>	7,3	7,6	0,4
<i>dont Fonds de stabilisation</i>	14,4	18,1	3,7
<i>dont Fonds national de Retraite</i>	167,1	185,0	17,9
Compte de commerce	0,5	0,5	0,0
Compte de prêts	20,8	13,0	-7,8
Compte d'avances	0,8	0,8	0,0
Compte de garanties et aval	4,4	4,4	0,0
<b>TOTAL RECETTES CST</b>	<b>219,7</b>	<b>256,6</b>	<b>37,0</b>
<b>TOTAL RECETTES LOI DE FINANCES</b>	<b>5 014,3</b>	<b>6 188,8</b>	<b>1 174,5</b>

## IV-2 Les dépenses

*Idrissa*: c'est quoi les dépenses de l'État ?

*Marie*: les dépenses de l'État représentent l'ensemble des sommes à payer pour le fonctionnement de l'État (paiement de salaires, paiement des cotisations sociales, achat de fournitures de bureau, paiement des bourses des étudiants, etc.) et pour améliorer les conditions de vie des citoyens à travers des investissements (approvisionnement en eau et en électricité, construction d'hôpitaux et d'écoles pour nos enfants, etc.).

*Idrissa*: ah j'y vois beaucoup plus clair. Maintenant, combien l'État compte dépenser pour satisfaire les besoins des citoyens en 2026 ?

*Marie*: pour l'année 2026, le montant total des dépenses prévues est de **7 433,9 milliards FCFA** contre **6 614,8 milliards FCFA** en 2025, soit une **hausse de 819,1 milliards FCFA**.

*Idrissa*: de quoi sont composées les dépenses ?

*Marie*: elles comprennent :

- des dépenses de fonctionnement : **4 348,1 milliards FCFA** ;
- des dépenses d'investissement : **2 047 milliards FCFA** ;
- des dépenses des comptes spéciaux du Trésor (CST) : **256,7 milliards FCFA**.

*Idrissa*: mais est-ce que l'argent collecté sera suffisant pour réaliser toutes les dépenses programmées ?

*Marie*: le Gouvernement prévoit de rassembler une somme de **6 188,8 milliards FCFA** en 2026 à travers les taxes et autres revenus. Durant cette période, l'État envisage de débourser la somme de **7 433,9 milliards FCFA** en dépenses. Ainsi, les revenus ne suffiront pas à couvrir toutes les dépenses en 2026. Il lui manque donc la somme de **1 245,1 milliards FCFA**. C'est ce gap qu'on appelle le **déficit budgétaire**.

*Idrissa*: dans ce cas, comment le Gouvernement compte-t-il trouver l'argent qui lui manque ?

*Marie*: peu importe nos résultats en matière fiscale, les revenus ne seront pas suffisants pour supporter toutes les dépenses. Ainsi, comme tous les pays, le Sénégal devra s'endetter auprès des banques, du marché financier et des partenaires au développement parce que la loi de finances autorise au Ministre des Finances et du Budget à chercher des fonds additionnels par tous les moyens légaux.

*Idrissa*: comment se fera le remboursement ?

*Marie*: le remboursement se fera suivant des échéances et des montants fixés au moment de la conclusion des termes des prêts.

*Idrissa*: merci ma sœur pour ces précisions, c'est devenu plus clair.

*Le tableau ci-dessous retrace les principales catégories de dépenses*

DEPENSES			
LIBELLES	LFI 2025	LFI 2026	Ecarts dépenses
<b>1. DEPENSES BUDGET GENERAL</b>			
<b>Dépenses sur ressources internes</b>			
Intérêts et commissions	932,1	1 190,6	258,5
Dépenses de personnel	1 485,5	1 532,8	47,3
Fonctionnement	1 930,5	1 650,0	-280,5
<i>Biens et services</i>	420,5	389,5	-31,0
<i>Transferts courants</i>	1 510,0	1 260,5	-249,5
Dépenses en capital sur ressources internes	880,0	1 448,9	568,9
<i>Investissements exécutés par l'Etat</i>	302,7	1 081,2	778,5
dont impôts et taxes sur investissements financés sur ressources extérieures		269,0	269,0
<i>Transferts en capital</i>	577,3	367,7	-209,6
<b>Total Dépenses sur ressources internes</b>	<b>5228,1</b>	<b>5822,3</b>	<b>594,2</b>
<b>Dépenses sur ressources externes</b>			
Prêts projets	967,0	1 209,8	242,8
Dons en capital	200,0	145,2	-54,8
<b>Total Dépenses sur ressources externes</b>	<b>1167,0</b>	<b>1355,0</b>	<b>188,0</b>
<b>TOTAL DEPENSES BUDGET GENERAL</b>	<b>6395,1</b>	<b>7177,3</b>	<b>782,2</b>
<b>2. DEPENSES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR</b>			
Comptes d'affectation spéciale	193,280	237,981	44,7
dont Fonds intergénérationnel	7,3	7,6	0,4
dont Fonds stabilisation	14,4	18,1	3,7
dont Fonds national de Retraite	167,1	185,0	17,9
Compte de commerce	0,5	0,5	0,0
Compte de prêts	20,8	13,0	-7,8
Compte d'avances	0,8	0,8	0,0
Compte de garanties et aval	4,4	4,4	0,0
<b>TOTAL DEPENSES CST</b>	<b>219,7</b>	<b>256,6</b>	<b>37,0</b>
<b>TOTAL DEPENSES LOI DE FINANCES</b>	<b>6614,8</b>	<b>7433,9</b>	<b>819,1</b>

## V- ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Les compétences des collectivités territoriales se répartissent en compétences générales et en compétences transférées qui sont au nombre de neuf (09) :

- gestion et utilisation du domaine privé de l'Etat, du domaine public et du domaine national ;
- environnement et gestion des ressources naturelles ;
- santé de la population et de l'action sociale ;
- jeunesse, sports et loisirs ;
- culture ;
- éducation, alphabétisation, promotion des langues nationales et la formation professionnelle ;
- planification ;
- aménagement du territoire ;
- urbanisme et habitat.



Ainsi pour aider les élus locaux (maires et présidents de conseil départemental) à mieux gérer les problèmes économiques et sociaux au niveau de leurs collectivités (départements et communes), l'Etat

a mis à leur disposition des mécanismes destinés à soutenir le financement des projets d'investissement et à prendre en charge leurs dépenses de fonctionnement.

Ces mécanismes permettent à l'État de diversifier les sources de financement des collectivités territoriales et leur répartition équitable entre elles, notamment, en tenant compte de leur taille, du nombre d'habitants, de leurs capacités à générer des ressources financières (ressources propres) mais aussi en fonction de leur performance.

C'est notamment :

- **le Fonds de Dotation de la Décentralisation (FDD)**: il a pour but d'assurer le fonctionnement de la mairie et ses services, comme par exemple payer les salaires des agents municipaux ou encore leur formation (renforcer la capacité de développement à la base). Le montant alloué au FDD a connu une **hausse**, passant de **36,9 milliards FCFA en 2025 à 38,4 milliards FCFA en 2026** ;
- **le Fonds d'Equipement des Collectivités territoriales (FECT)**: il fournit des financements aux collectivités territoriales (communes et départements) pour les investissements dans les domaines de compétences transférés. Il est destiné à renforcer les capacités des collectivités territoriales à réaliser des projets structurants, c'est-à-dire ayant un impact direct sur la qualité de la vie des populations. A titre d'exemple on peut citer la construction d'écoles, de maternités, de gares routières, le pavage des rues, l'achat de fournitures et manuels scolaires, de médicaments pour les structures sanitaires de la commune etc. En 2026, la dotation du FECT est de **46,2 milliards FCFA**, contre **42,7 milliards FCFA en 2025** ;
- **les Ristournes aux Communes**: elles désignent généralement des sommes d'argent issues notamment de la taxe sur les véhicules et engins à moteur et de la taxe sur la plus-value immobilière que l'État verse aux communes pour financer les actions locales. Elles complètent les ressources provenant des impôts locaux et des autres recettes de la commune. Ces ristournes sont réparties selon des critères comme le nombre d'habitants par exemple. En 2026, elles connaissent une **légère hausse**, passant à **6,5 milliards FCFA contre 6 milliards FCFA en 2025** ;
- **le programme d'appui aux communes et aux agglomérations du Sénégal (PACASEN)**: pour accompagner le processus de décentralisation, le Gouvernement a mis en place, avec l'appui

technique et financier de la Banque Mondiale et de l'Agence Française de Développement (AFD), le Programme d'Appui aux Communes et aux Agglomérations du Sénégal (PACASEN). Ce programme a pour objectif de soutenir la mise en œuvre de l'Acte III de la décentralisation en renforçant la gouvernance, le financement et la performance des collectivités territoriales. Plus spécifiquement, il contribue à l'amélioration du financement des collectivités territoriales et à l'accroissement de leurs capacités de gestion des investissements publics et à s'adapter aux mutations liées au changement climatique. Au total, ce sont cent-vingt-quatre (124) collectivités territoriales qui, à elles seules, totalisent plus de la moitié de la population du Sénégal, qui bénéficient des financements du PACASEN. En contrepartie des financements de ce programme, ces collectivités territoriales s'engagent à respecter les procédures de gestion budgétaire, financière et administrative et à satisfaire aux exigences de performance. À cet effet, elles signent un contrat de performance avec l'État du Sénégal. En **2026**, le financement du PACASEN est estimé à **32,7 milliards FCFA** dont 15 milliards FCFA de l'Agence française de Développement, 16,9 milliards FCFA de la Banque mondiale et 800 millions FCFA sur financement de l'État.

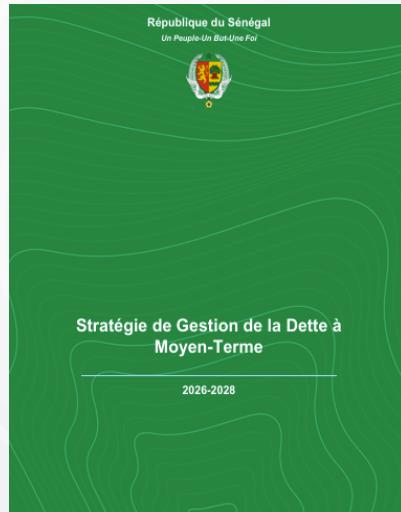
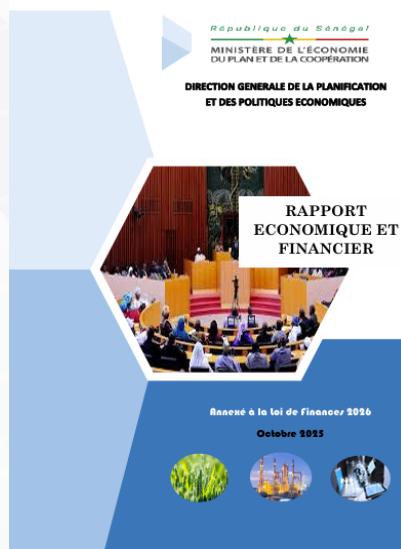
Au total l'État prévoit de mobiliser **123,9 milliards FCFA** en **2026** contre **112,6 milliards FCFA** en **2025**, soit une **hausse absolue de 11,2 milliards FCFA** et **10% en valeur relative**.

Le tableau ci-dessous retrace les principaux transferts aux Collectivités

INSTRUMENTS	LFI 2025	LFI 2026	Variation absolue	Variation relative
Fonds d'Equipement des Collectivités territoriales (FECT)	42 726 933 149	46 226 933 149	3 500 000 000	8%
Programme d'Appui aux Communes et Agglomérations du Sénégal (PACASEN)	26 969 954 761	32 657 603 856	5 687 649 095	21%
Fonds de Dotation de la Décentralisation (FDD)	36 931 893 371	38 431 893 371	1 500 000 000	4%
Ristournes aux Communes	6 000 000 000	6 540 000 000	540 000 000	9%
<b>TOTAL TRANSFERTS AUX COLLECTIVITES</b>	<b>112 628 781 281</b>	<b>123 856 430 376</b>	<b>11 227 649 095</b>	<b>10%</b>

En dehors des fonds d'appui mentionnés dans le tableau ci-dessus, l'État finance de nombreux projets au niveau des collectivités territoriales dans le cadre de la territorialisation des politiques publiques. En d'autres termes, à chaque fois que l'État prévoit de réaliser des investissements (construction de marchés, de lycées, de centres de formation professionnelle, d'hôpitaux, de routes, de réseaux d'assainissement, d'ouvrages hydrauliques etc.), il veille à ce qu'ils soient répartis entre les différentes communes du pays, par souci d'équité territoriale. C'est le cas du projet de construction, de réhabilitation et d'équipement des postes de santé pour un montant de 504 millions FCFA.

## Annexe : quelques documents accompagnant la loi de finances 2026



## Informations utiles

Pour accéder aux informations sur le budget de l'État, on peut visiter les sites internet suivants :

Ministère des Finances et du Budget : [www.finances.gouv.sn](http://www.finances.gouv.sn)

Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération : [www.economie.gouv.sn](http://www.economie.gouv.sn)

Direction générale du Budget : [budget.sec.gouv.sn](http://budget.sec.gouv.sn)

Pour plus d'informations, on peut aussi contacter ou se rendre aux services ci-après :

1. Direction Générale du Budget (DGB) : Avenue Carde x René Ndiaye - Immeuble CCAP  
Téléphone : +221 33 826 40 35
2. Direction de la Programmation budgétaire : lot n° 1643 rue Bérenger Féraud,  
Téléphone : +221 33 889 21 36



